ANNEXE 7 (suite): BAREME COMMUNICATION 2022-2027

4. Barème des compensations financières pour les Collectivités au titre de la communication pour les DEEE ménagers (hors lampes)

MILIEU	TRANCHE DE POPULATION	CRITERES		montant en €/an - à l'intérieur du plafond			
			MONTANT DU FORFAIT ANNUEL (plafond)	affiche	guide du tri /lettre du tri/site internet /Réseaux sociaux (campagne digitale)	panneaux signalétiques	communication évènementielle (dont flyers animation)
RURAL	population < 50 001	Communication évènementielle : Planification de l'évènement avec l'Eco-organisme référent (notification à l'avance) pour permettre l'accompagnement éventuel de	1 050 € / an	210	420	630	1 050
	population comprise entre 50 001 et 100 000	l'action par l'Eco-organisme référent ; un dispositif de notification par extranet va être mis en place.	2 630 € / an	420	630	950	2 630
	population > 100 000	Autre type de communication : à l'initiative de la Collectivité	5 260 € / an	840	1 050	1 890	5 260
SEMI-URBAIN	population < 50 001	Versement du forfait sur simple preuve de mise en place de l'évènement, de la création des affiches, du guide/site, des panneaux	1 260 € / an	320	630	630	1 260
	1	Moyens de preuve : couverture presse, photographies, factures (mais pas nécessairement).	3 150 € / an	840	840	1 260	3 150
	population > 100 000	Le forfait est versé intégralement dès réception des moyens de preuve.	6 310 € / an	1 050	1 050	1 890	6 310
URBAIN	population < 50 001		1 580 € / an	840	840	1 050	1 580
	population comprise entre 50 001 et 100 000	LES JUSTIFICATIFS DOIVENT ETRE PRODUITS AU PLUS TARD LE 31 MARS DE L'ANNEE QUI SUIT L'EVENEMENT	4 730 € / an	1 050	1 050	1 680	4 730
	Inonulation > 100 000	Les plafonds s'entendent par année civile ; il n'y a pas de report possible d'une année sur l'autre.	10 510 € / an	1 260	1 580	2 100	10 510
-Tous les milieux	toute la population	éligibilité au dispositif de collecte de proximité - tel que prévu au pragraphe 3.7 de la convention	75 € / unité d'accueil et par opération éligible	ill se déclenche si l'Eco-organisme référent a recours à la Collectivité pour l'animation de son évènement de collecte			